

Lyon, le 21 janvier 2020

## CTL EMPLOIS du 21 janvier 2020

### Déclaration liminaire

Les documents à l'appui de ce CTL sont insuffisants. Mais comment pourrait-il en être autrement, puisque ceux transmis au comité technique ministériel l'étaient déjà ! Ils ne sont pas dignes d'un dialogue social transparent.

Le ministre fait souvent référence au secteur privé, mais en ce qui concerne son ministère, il s'exonère totalement des obligations qui lui sont attachées. Si une société de 140 000 salariés annonçait 1935 suppressions d'emplois aux représentants du personnel au CSE, ces derniers pourraient demander une analyse par un expert à partir des données documentées de la direction. Rien de tout cela, donc au ministère et par voie de conséquence dans les directions notamment à la DGFIP !

L'innovation, ce n'est décidément pas pour le dialogue social ! Aucune transparence : les suppressions d'emplois ne sont pas documentées. On nous parle de contribution proportionnelle, de correctifs, de reprises d'emplois fléchées liées à la modernisation des process, mais aucune méthode de calcul pour justifier du nombre d'emplois supprimés.

Au lieu d'un débat contradictoire sur le diagnostic, les analyses et les décisions, l'administration pousse les organisations syndicales à adopter des postures de refus pour les cantonner à l'impuissance.

**Le politique n'en est pas non plus à une provocation près. C'est le ministre des Comptes publics qui délégitime le mouvement de grève à la DGFIP en disant que 64 % des agents étaient au travail, ou encore le chef de l'État qui discrédite le travail des vérificateurs**, le 10 octobre dernier dans son discours de clôture du forum BPI France Inno Génération. Ceux-ci seraient, selon lui, peu capables de s'adapter au changement : il ne faut pas inverser les rôles, les vérificateurs n'ont pas besoin que les entrepreneurs les rappellent à leurs devoirs ! C'est à l'administration d'assurer l'accompagnement des usagers. Encore faudrait-il lui en donner les moyens ! Des moyens qui sont à la baisse. Nous attendons de notre administration qu'elle soutienne les actions des agents publics plutôt que de les stigmatiser.

Mais nous ne ferons pas le cadeau de désertir le champ du dialogue social pour laisser faire les réformes sans jamais prendre en compte l'avis des agents et de leurs représentants. Nous avons également demandé au niveau ministériel la transmission des documents de calcul qui ont conduit aux nombres de suppressions décidées par le ministère.

**Soit ces documents sont produits, soit ces suppressions d'emplois ne s'appuient sur rien et la démonstration est faite que ce ne sont pas les réformes qui justifient les suppressions d'emplois mais l'inverse : ce sont bien les suppressions d'emplois qui justifient les réformes. Ce qui pose la question de la perspective et du sens. L'impératif budgétaire sert de boussole depuis de trop longues années surtout à la DGFIP.**



Vous devrez vous aussi en tant que président de ce CTL et Directeur de ce département en assumer la responsabilité et expliquer les conséquences de ces choix sur le travail et la situation des agents. **En tout état de cause, la fin de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, l'apport du « data mining » au contrôle fiscal, la suppression de la déclaration d'Impôt sur les revenus ne justifient en aucune façon, les 1431 suppressions de 2020 à la DGFIP, ni les 38 qui seront réalisées dans les services de la direction du Rhône !**

Prenons l'exemple de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale à l' horizon de 2023 : cela ne signifie pas pour autant la fin de l'évaluation des locaux ni l'affectation des redevables de l'impôt sur les revenus dans les locaux. Il faut du personnel pour ces missions ! Nos organisations ont demandé au ministre combien d'Emplois Temps Plein en plus représentait par exemple la révision foncière ? Bien entendu, il n'y a pas eu de réponse ! Or, ce sont bien les SIP ou trésoreries impôts qui en 2020 subissent de plein fouet ces suppressions dans le Rhône. Leurs suppressions d'emplois correspondent à un tiers des suppressions du département

**Les suppressions d'emplois dans notre direction sont donc dogmatiques et servent à créer les emplois dans la justice, l'intérieur et les armées dont le gouvernement a besoin pour réorienter son action politique et son discours pour capter un électorat sensible aux thèses sécuritaires. Pendant que l'on supprime 1653 emplois au ministère de l'action et des Comptes Publics, 797 emplois à la Transition écologique et solidaire, censée être une priorité de cette gouvernance, il est créé 1520 emplois à la justice, 1347 à l'intérieur, 300 dans les armées et 169 dans les services du premier ministre !**

Maintenant, et concrètement, nous souhaitons des réponses concernant le tableau figurant en annexe 2 :

Etant donné que l'effectif théorique ne correspond pas forcément à l'effectif implanté, nous vous demandons de nous indiquer :

- A quoi correspondent les suppressions service par service ? A des vacances d'emplois ? A des départs à la retraite prévues en 2020 ? Ou bien ces suppressions d'ETP vont-elles avoir pour conséquence d'obliger certains agents affectés dans ces services et postes à déposer une demande de mutation ? Et dans cette dernière hypothèse, nous vous demandons dans quel service et poste précisément ?

- Il est indiqué par exemple une suppression d'emploi de catégorie C au Pôle Gestion Fiscale, et deux emplois de contrôleurs au Pôle Gestion publique, dans quels services des divisions de ces pôles vont intervenir ces suppressions ?

- De quelles priorités vont pouvoir disposer les agents qui vont être obligés de déposer une demande de mutation en cas de suppressions de poste ? Précédemment, ils avaient une priorité suivant leur mission structure sur leur commune d'affectation. Et maintenant ?

**En conséquence, et pour toutes les raisons évoquées ci-avant, la CFDT vote contre toutes les suppressions d'emplois.**

Vos représentants CFDT au CTL : Malick Diouf – Ghislaine Ferrara – Sandrine Viet